



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 15 avril 2022

Nombre de membres : 18
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 08 avril 2022

Le quinze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann Le MOAL

Absents : Frédéric NADAL (pouvoir à Christine GRANIER), Yoann GALHAC (pouvoir à Aude FRIED), Nathalie SOULAGES

Secrétaire : Aude FRIED

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif 2022 présenté et arrêté lors de la réunion de la commission communale des finances du mercredi 6 avril 2022 comme suit :

	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 462 133.26	1 462 133.26
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 643 809.13 (avec RAR)	1 643 809.13 (avec RAR)
TOTAL CUMULE	3 105 942.39	3 105 942.39

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2022 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le

Affichage / Publication le 21.04.22

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

À Saint-Jean-de-Fos, le 21.04.22

Signé : Le Maire